Initiée par la Communauté de la Riviera française, l'OPAH est réalisée en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Région Sud et le groupe Action Logement.

LES **5** ÉTAPES À RESPECTER

POUR UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET JUSQU'À LA LIVRAISON DES TRAVAUX :

- 1 Avant de commencer les travaux : Vérifier l'éligibilité du projet au 04 93 83 83 75 ou opahcarf@urbanis.fr
- 2 Un conseiller URBANIS se rend à votre domicile et effectue un diagnostic complet et gratuit, sans engagement.
- 3 Votre conseiller vous aide à monter le dossier de demande de subventions.
- 4 Vous recevez la notification d'accord d'attribution.
- 5 Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux. Le versement des subventions se fera après présentation des factures.
- ATTENTION!

Ne commencez pas les travaux avant les accords de subventions et ne signez aucun devis.



OPAH
Opération
Programmée d'
Amélioration de l'
Habitat



POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR VOTRE PROJET

CONTACTEZ LE

04 93 83 83 75

OU

opahcarf@urbanis.fr

N'HÉSITEZ PLUS, RENSEIGNEZ-VOUS!

EN ACTION POUR AMÉLIORER VOTRE HABITAT









Urbanis

ActionLogement (A)

RÉNOVER - RESTAURER - AMÉLIORER

Un accompagnement gratuit et des aides financières pour réhabiliter votre logement ou les parties communes des copropriétés

RÉNOVER VOTRE LOGEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE

L'OPAH a pour objectif d'accompagner et d'aider les propriétaires et les locataires souhaitant améliorer leur logement ou leur copropriété afin de :

Remédier aux situations de dégradations voire d'insalubrité

Adapter les logements aux personnes âgées ou en situation de handicap

Traiter les situations de **précarité énergétique**

Remettre sur le marché des logements vacants

Contribuer au développement d'une offre de logements à loyers maitrisés de qualité

Requalifier de manière durable le bâti des copropriétés par la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur les parties communes et privatives

POUR QUELS LOGEMENTS?

Les logements de plus de 15 ans situés sur l'une des 15 communes de la Communauté de la Riviera française.

POUR QUI?

Les propriétaires et les locataires qui occupent un logement à titre de résidence principale.

Les propriétaires d'un logement loué ou vide nécessitant une réhabilitation.

Les copropriétaires d'immeubles dont les parties communes ont besoin de travaux d'économie d'énergie.

POUR QUELS TRAVAUX?



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : ISOLATION, VENTILATION, CHAUFFAGE...



ADAPTATION DU LOGEMENTPOUR LE MAINTIEN À DOMICILE,



AMÉLIORATION DE L'HABITAT INSALUBRE OU TRÈS DÉGRADÉ : SÉCURITÉ, MISE AUX NORMES...



RÉNOVATION POUR LOUER EN LOYER CONVENTIONNÉ,

Les aides sont attribuées uniquement pour les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment.

POUR QUELLES SUBVENTIONS?

Selon le profil des demandeurs, les subventions peuvent couvrir **DE 20% À 100% DU MONTANT DES TRAVAUX**. Les subventions de l'OPAH sont cumulables avec d'autres aides financières ou fiscales.

LES CONDITIONS A RESPECTER

- > Le logement doit avoir plus de 15 ans,
- > Pour les propriétaires occupants et les locataires, être dans les plafonds de ressources de l'ANAH,
- > Pour les propriétaires bailleurs, pratiquer un loyer conventionné.
- > Ne pas commencer les travaux avant le dépôt complet du dossier,
- > Ne pas réaliser soi-même les travaux mais les faire réaliser par une ou des entreprises qualifiées.



La Communauté de la Riviera française met à votre disposition l'équipe d'URBANIS avec des conseillers en habitat, en urbanisme et en réhabilitation pour :

- > vous aider à définir votre projet,
- > estimer les aides financières mobilisables,
- > vous apporter des conseils juridiques et techniques,
- > vous accompagner dans les démarches administratives.

DES QUESTIONS SUR VOTRE ÉLIGIBILITÉ ? UN DOUTE SUR VOTRE PROJET DE TRAVAUX ?

Des permanences régulières sont assurées sur toutes les communes de la Communauté de la Riviera française.



POUR TOUTE INFORMATION: Contactez le 04 93 83 83 75

Contactez le 04 93 83 83 75 ou OPAHCARF@URBANIS.FR